



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 6 OCTOBRE 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le sixième jour du mois d'octobre 2015 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était présent. L'animatrice coordonnatrice du service des loisirs, madame Laura Goulet, était aussi présente.

Résolution # 2015-10-181
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 6 octobre 2015 à 20 h.

Résolution # 2015-10-182
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2015-10-183
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des assemblées ordinaires du 25 août 2015 et du 1^{er} septembre 2015 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2015-10-184
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère
madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 15
juillet 2015 au 6 octobre dont le montant est de 88 393,03 \$ et, de plus, acceptent la
liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le
tout pour un montant de 252 936,02 \$, selon la liste des comptes et factures.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANIMATRICE COORDONNATRICE DU
SERVICE DES LOISIRS

Madame Laura Goulet, animatrice coordonnatrice du service des loisirs, dépose son
rapport d'activités.

Résolution # 2015-10-185
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 335-2015 VISANT À MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À APPORTER DES
PRÉCISIONS À LA CLASSE 3 DE LA CLASSIFICATION DES USAGES
AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en
vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-
Noix;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le
conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite éviter une mauvaise
interprétation quant à la classe d'usages E : établissements d'élevage d'animaux
domestiques;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné
lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du présent règlement a été adopté lors de la
séance du conseil tenue le 1^{er} septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur le présent
règlement sera tenue le 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications par rapport au premier
projet du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet contient des dispositions susceptibles
d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère
madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

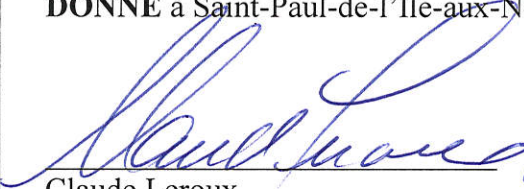
RÈGLEMENT DE ZONAGE

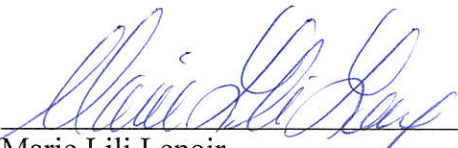
ARTICLE 1. Le règlement de zonage numéro 231-2006 est modifié au cinquième paragraphe « CLASSE E : établissements d'élevage d'animaux domestiques » de l'article 3.3.5 en remplaçant le titre du paragraphe par le titre « CLASSE E : établissements d'élevage d'animaux ».

ARTICLE 2. Le règlement de zonage numéro 231-2006 est modifié à l'annexe B - Grilles des usages et des normes de façon à remplacer pour l'usage dominant agricole le titre de la classe d'usages « CLASSE E : animaux domestiques » par le titre « CLASSE E : Élevage d'animaux ».

ARTICLE 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce septième jour du mois d'octobre 2015.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	le 14 juillet 2015
Adoption du premier projet de règlement :	le 1 ^{er} septembre 2015
Assemblée de consultation publique :	le 6 octobre 2015

Résolution # 2015-10-186

CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-06-114

CONSIDÉRANT la situation particulière des propriétés matricules 2300-54-0310, 2299-74-0169 et 2300-42-6216, lesquelles ne sont pas incluses dans le bassin de taxation du règlement numéro 237-2006 ;

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une correction et un remboursement de la taxation pour les trois (3) dernières années soient effectués pour ces trois (3) matricules.

Résolution # 2015-10-187

EMPRUNT POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-NOIX

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2015 au montant de 209 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 211. Ce billet est émis au prix de 100 00000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



No de résolution
ou annotation

39 800 \$	2,86000 %	13 octobre 2016
40 800 \$	2,86000 %	13 octobre 2017
41 900 \$	2,86000 %	13 octobre 2018
43 000 \$	2,86000 %	13 octobre 2019
44 100 \$	2,86000 %	13 octobre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Résolution # 2015-10-188

EMPRUNT POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite emprunter par billet un montant total de 209 600 \$;

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
211	209 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Sur proposition de madame Linda Gamache, appuyée de monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 209 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 211 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets soient datés du 13 octobre 2015;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	39 800 \$
2017	40 800 \$
2018	41 900 \$
2019	43 000 \$
2020	44 100 \$ (à payer en 2020)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-10-189

LA FIRME DUNTON RAINVILLE – PROCUREUR COUR MUNICIPALE

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'au besoin ou lorsque le dossier a été confié à des avocats de la firme Dunton Rainville, que ces derniers agissent à titre de procureurs de la municipalité auprès de la cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Résolution # 2015-10-190

RÈGLEMENT # 333-2015 RELATIF À L'IMPOSITION DE TAXES DE SERVICES POUR LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ BÉNÉFICIAIRE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle fournit des services d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées pour des citoyens de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle facture globalement et directement la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour les services fournis aux contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs pour la fourniture des services sont fixés annuellement par la municipalité de Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix doit prélever une taxe de service sur tous les immeubles desservis et mentionnés à la liste fournie annuellement par la municipalité de Lacolle;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE

ARTICLE 1. Tarification pour services d'aqueduc et d'égout du réseau de Lacolle

Les tarifs pour la fourniture des services d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées sont fixés à :

380 \$ pour un abonnement annuel au service d'aqueduc;

280 \$ pour un abonnement annuel au service d'égout;

190 \$ pour un abonnement saisonnier au service d'aqueduc, soit six (6) mois ou moins, auquel viennent s'ajouter les frais d'interruption et de restauration du service (minimum total saisonnier 135 \$);



No de résolution
ou annotation

140 \$ pour un abonnement saisonnier au service d'égout, soit
six (6) mois ou moins.

ARTICLE 2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce septième jour du mois d'octobre 2015.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2015-10-191
REMERCIEMENTS

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame
Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adresse une résolution de remerciements à monsieur
Jonathan Bisailon et son équipe pour avoir procuré, à notre jeunesse et à la
municipalité, une belle année d'activités améliorant ainsi la qualité de vie de tous les
paulinois.

L'équipe 2014-2015 se composait de :

- Jonathan Bisailon, président
- Josée Daunais, vice-présidente
- France Desroches, trésorière
- Karine Bisailon, secrétaire
- Chantal Ethier, directrice
- Michelle Richer, directrice
- Annie-Claude Boudreau, directrice
- Mylène Boudreau, directrice
- Andréane Nole, directrice
- Caroline Martel, directrice
- Eric Deneault, directeur
- Julien Ouvrard, directeur
- Jonathan Latour, directeur

Résolution # 2015-10-192
FÉLICITATIONS

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée par la conseillère madame
Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adresse une résolution de félicitations à monsieur Eric
Deneault et son équipe d'avoir accepté le mandat d'une année « optimiste » en
s'impliquant bénévolement pour le bénéfice de notre jeunesse.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

L'équipe 2015-2016 se compose de :

- Éric Deneault, président
- Jonathan Bisaillon, ex-président
- Michelle Richer, vice-présidente
- Simon-Luc Tanguay, trésorier
- Karine Bisaillon, secrétaire
- Chantal Éthier, directrice
- Josée Daunais, directrice
- Annie-Claude Boudreau, directrice
- Mylène Boudreau, directrice
- Andréane Nolet, directrice
- Nadia Surprenant, directrice
- Nathalie Rousseau, directeur

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités pour les mois de juillet, août et septembre 2015.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

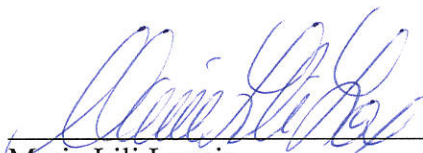
Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose ses rapports d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires des mois d'août et septembre 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

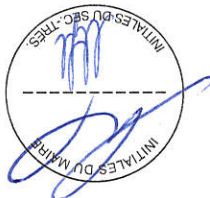
Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2015-10-184, 2015-10-187, 2015-10-188, 2015-10-189.


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2015-10-193 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 15

Claude Leroux
Maire
Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SEANCE EXTRAORDINAIRE
LE LUNDI 19 OCTOBRE 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le dix-neuvième jour du mois d'octobre 2015 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Destroches, Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absence motivée : La conseillère madame Linda Gamache.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1) Résolution autorisant l'acquisition de deux terrains vendus par la MRC du Haut-Richelieu en 2009 (défaut de paiement des taxes) sur la 79^e Avenue;
- 2) Discussion sur le document «conditions de travail des pompiers» présenté le 21 septembre dernier. Résolution mandatat les représentants du conseil pour négociation si requis.
- 3) Avis de motion - modification des règlements de zonage et de construction afin de permettre la construction en zone inondable.
- 4) Avis de motion – modification du règlement d'affichage (enseignes électroniques)
- 5) Discussion sur le rapport du CCU re : modification des boîtes de camions ayant une dimension maximale de 15 mètres ?.

Résolution # 2015-10-194

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 19 octobre 2015 à 20 h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-10-195

RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Qu'étant tous d'accord les conseillers acceptent d'ajouter un item à la liste de sujets à l'ordre du jour : Travaux de réparation de trottoirs.

Résolution # 2015-10-196

AUTORISATION À ACQUÉRIR LES LOTS 102-27 ET 102-28

CONSIDÉRANT la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes tenue le dix-neuvième jour du mois d'octobre 2006;

CONSIDÉRANT les certificats d'adjudication numéros 2006-02 et 2006-03 en faveur de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE la période de retrait par les propriétaires est prescrite;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire et la directrice générale à acquérir les lots 102-27 et 102-28 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin situés dans la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour et au nom de la municipalité.

DISCUSSION SUR LE DOCUMENT « ENTENTE DE TRAVAIL »

La directrice générale informe le conseil que suite à l'étude et une simulation d'un mois en appliquant les conditions et tarifs suggérés dans la proposition déposée par trois membres du comité représentant les pompiers, le résultat est tel que le budget salarial annuel serait triplé. Le conseil rejette donc la proposition d'entente et invite les pompiers à travailler ensemble un document clarifiant les attentes et engagements des deux parties et qui tiendrait réellement compte de la situation financière de la municipalité et du contexte économique.

AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation à une assemblée subséquente de règlements modifiant les règlements de zonage et de construction afin de permettre la construction en zone inondable.

AVIS DE MOTION

La conseillère madame France Desroches donne avis de motion de la présentation à une assemblée subséquente d'un règlement modifiant le règlement de zonage en y apportant quelques corrections : au niveau de l'affichage, au niveau de l'usage de garderie et résidence de personnes âgées autonomes dans la zone institutionnelle numéro 304.



No de résolution
ou annotation

Résolution # 2015-10-197

TRAVAUX D'URGENCE - 87 MÈTRES DE TROTTOIRS

CONSIDÉRANT l'état lamentable des trottoirs de la rue Principale;

CONSIDÉRANT la responsabilité qui pourrait incomber à la municipalité advenant un accident;

Sur proposition du conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte et autorise les travaux de réparation de 87 mètres de trottoir sur la rue Principale le tout selon la soumission des Entreprises GM St-Blaise inc. en date du 20 octobre 2015.

Afin de donner application à la présente résolution, le poste budgétaire «fournitures et entrepreneurs» sera imputé d'un montant maximum de 15 200 \$.

DISCUSSION - PROCÈS-VERBAL DU CCU

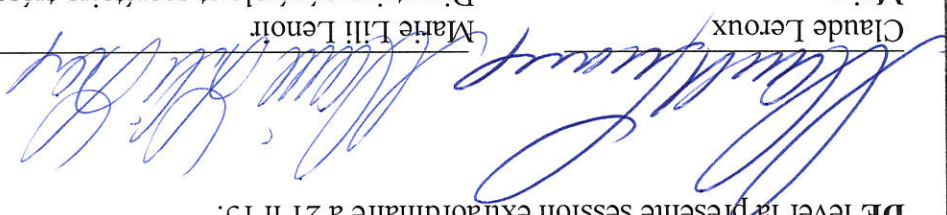
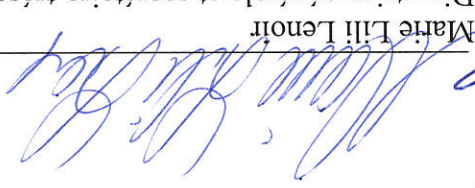
Le procès-verbal du CCU sera corrigé et redéposé à une session ultérieure parce qu'il ne reflète pas exactement les propos tenus par le comité.

Résolution # 2015-10-198
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 21 h 15.


Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière